PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

Présents : M.T. Cialone, **Président ;**

M. G. Philippin, Bourgmestre, M. W. Herben, Mme N. Dubois, M. P. Saive, Mme A-M

Libon, M. C. Gauthy, Echevins;

MM. F. Gingoux, F. Dupont, C. Kersteens, Mme F. Samray-Collard, MM. JF. Bourlet, P. Gielen, R. Grosch, T. Coenen, A. Rassili, J. Peters, R. Courtois, Mme C. Bernardin-Bosard,

MM. P. Lempereur, B. Beneux, R. Nafrak, Mmes Z. Istaz Slangen, C. Hauregard, S.

Pickman, S. Davin et F. Demirci, Conseillers;

M.Y. Parthoens, Conseiller communal, Président du CPAS;

M. F-J Santos Rey, Secrétaire.

Excusés: M. R. Quaranta, Conseiller;

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 02/09/2019.

Le Conseil communal, à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 02/09/2019. Voir annexe 1.

2. Correspondance(s) et communication(s).

Le Conseil communal, **prend connaissance** de la / des correspondance(s) et communication(s) suivante(s) :

• Le Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures Sportives, a approuvé par arrêté du 26 septembre 2019, la délibération du 2 septembre 2019, concernant la redevance fixant le tarif des repas scolaires servis dans les écoles communales d'Ans - Années scolaires 2019-2020 et 2020-2021.

3. Commissions du conseil communal / Composition

Le Conseil communal, à l'unanimité, **ARRÊTE comme suit l**a composition suivante des commissions du conseil communal :

Commission du Bourgmestre - M. G. PHILIPPIN

- PETERS Julien
- RASSILI Ahmed Nabil
- QUARANTA Raphaël
- KERSTEENS Christophe (Président)
- DUPONT Francy
- GINGOUX Fernand
- CIALONE Thomas
- GIELEN Pierre
- COENEN Thierry
- COURTOIS René
- GROSCH Robert

Commission du 1er ECHEVIN - M. W. HERBEN

- PETERS Julien
- RASSILI Ahmed Nabil (Président)
- NAFRAK Rachid
- DUPONT Francy
- PICKMAN Sandra
- GINGOUX Fernand
- BERNARDIN-BOSARD Christiane
- BOURLET Jean-François
- DEMIRCI Funda
- COURTOIS René
- GROSCH Robert

Commission de la 2ème ECHEVINE – Mme N. DUBOIS

• LEMPEREUR Patrice

- QUARANTA Raphaël
- KERSTEENS Christophe
- DUPONT Francy
- PICKMAN Sandra
- GINGOUX Fernand
- GIELEN Pierre (Président)
- BERNARDIN-BOSARD Christiane
- HAUREGARD Catherine
- DAVIN Sarah
- COLLARD-SAMRAY Francine

Commission du 3ème ECHEVIN - M. P. SAIVE

- PETERS Julien
- RASSILI Ahmed Nabil
- QUARANTA Raphaël
- NAFRAK Rachid
- ISTAZ-SLANGEN Zoé
- GINGOUX Fernand
- BOURLET Jean-François (Président)
- CIALONE Thomas
- DEMIRCI Funda
- DAVIN Sarah
- COLLARD-SAMRAY Francine

Commission de la 4ème ECHEVINE – Mme A-M LIBON

- LEMPEREUR Patrice
- RASSILI Ahmed Nabil
- NAFRAK Rachid
- ISTAZ-SLANGEN Zoé
- KERSTEENS Christophe
- DUPONT Francy
- PICKMAN Sandra (Présidente)
- BOURLET Jean-François
- COENEN Thierry
- COURTOIS René
- GROSCH Robert

Commission du 5ème ECHEVIN - M. C. GAUTHY

- LEMPEREUR Patrice (Président)
- PETERS Julien
- NAFRAK Rachid
- ISTAZ-SLANGEN Zoé
- PICKMAN Sandra
- GINGOUX Fernand
- BOURLET Jean-François
- GIELEN Pierre
- COENEN Thierry
- COURTOIS René
- COLLARD-SAMRAY Francine

Commission du Président du CPAS - M. Y. PARTHOENS

- LEMPEREUR Patrice
- QUARANTA Raphaël
- NAFRAK Rachid
- ISTAZ-SLANGEN Zoé (Présidente)
- KERSTEENS Christophe

- DUPONT Francy
- GIELEN Pierre
- BOURLET Jean-François
- HAUREGARD Catherine
- DAVIN Sarah
- COLLARD-SAMRAY Francine

Voir annexe 2.

4. CPAS / Modifications budgétaires n° 2 du service extraordinaire du budget 2019 / Approbation.

Le Conseil communal, à l'unanimité, **APPROUVE** les modifications n° 2 du service extraordinaire du budget du C.P.A.S., pour l'exercice 2019 arrêtées par le Conseil de l'Action Sociale en date du 24 septembre 2019.

Voir annexe 3.

5. Direction générale/ Fabrique d'Eglise Saint-Martin/ Budget 2020.

Le Conseil communal, à l'unanimité, **DECIDE** d'approuver le budget pour l'exercice 2020, arrêté par le Conseil de fabrique d'église Saint-Martin en sa séance du 2 juillet 2019 et approuvé par l'Evêché en date du 21 août 2019,

- en recette la somme de : 59.623,39 €

- en dépense la somme de : 59.623,39 €.

Aucune contribution communale.

Voir annexe 4.

6. Direction générale/ Fabrique d'Eglise Protestante Baptiste Liège Académie/ Budget 2020.

Le Conseil communal, à l'unanimité, **DECIDE** d'approuver le budget pour l'exercice 2020 arrêté par le Conseil de fabrique d'église Protestante Baptiste Liège Académie en sa séance du 27 août 2019 et reçu à la commune d'Ans le 29 août 2019;

- en recette la somme de : 9.345 €

- en dépense la somme de : 9.345 €.

Aucune contribution communale.

Voir annexe 5.

7. Finances / Procès-verbal de vérification de la caisse communale pour le 1er trimestre 2019.

Le Conseil communal, acte que le détail des comptes généraux de la classe 5 fait apparaître, au 31/03/2019, un solde global débiteur justifié de 231.982,82 €.

Voir annexe 6.

8. Finances / Procès-verbal de vérification de la caisse communale pour le 2ème trimestre 2019.

Le Conseil communal, acte que le détail des comptes généraux de la classe 5 fait apparaître, au 30/06/2019, un solde global débiteur justifié de 813.173,35 €

Voir annexe 7.

9. Finances / Procès-verbal de vérification de la caisse de la régie communale ADL pour le 1er trimestre 2019.

Le Conseil communal, acte que ce document justifie, au 31/03/2019, un avoir de 9.308,08 € Voir annexe 8.

10. Finances / Procès-verbal de vérification de la caisse de la régie communale ADL pour le 2ème trimestre 2019.

Le Conseil communal, acte que ce document justifie, au 30/06/2019, un avoir de 6.381,92 €. Voir annexe 9.

11. Finances / Procès-verbal de vérification de la caisse de la régie foncière communale pour le 1er trimestre 2019.

Le Conseil communal, acte que ce document justifie, au 31/03/2019, un avoir de 52.603,99 €. Voir annexe 10.

12. Finances / Procès-verbal de vérification de la caisse de la régie foncière communale pour le 2ème trimestre 2019.

Le Conseil communal, acte que document justifie, au 30/06/2019, un avoir de 38.825,66 €. Voir annexe 11.

13. Finances / Budget 2019 / Modifications budgétaires 4 / Arrêt.

Le Conseil communal, par 25 voix pour et 3 abstentions (T. Coenen, C. Hauregard, F. Demirci); **DÉCIDE**

Art. 1er

D'arrêter, comme suit, les modifications budgétaires n°4 de l'exercice 2019 :

1. Tableau récapitulatif

_	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	35.043.433,38	16.672.500,00
Dépenses totales exercice proprement dit	33.936.426,30	16.004.250,00
Boni / Mali exercice proprement dit	1.107.007,08	668.250,00
Recettes exercices antérieurs	2.014.154,26	3.508.136,04
Dépenses exercices antérieurs	791.261,65	4.973.856,98
Prélèvements en recettes	0,00	3.599.874,76
Prélèvements en dépenses	1.124.610,35	2.802.403,82
Recettes globales	37.057.587,64	23.780.510,80
Dépenses globales	35.852.298,30	23.780.510,80
Boni / Mali global	1.205.289,34	0,00

2. Montants des dotations issues du budget des entités consolidées

	Dotations approuvées par l'autorité	Date d'approbation du budget par
	de Tutelle	l'autorité de Tutelle
CPAS	2.860.000,00	04/02/2019
Fabriques		
d'église		
St Jean-	10.293,28	25/10/2018
Baptiste		
Sainte-Marie	27.008,27	25/10/2018
Sainte Famille	733,04	25/10/2018
Zone de police	2.966.872,44	11/04/2019

Art. 2.

De transmettre la présente délibération aux autorités de Tutelle, au service des Finances et au Directeur financier.

Voir annexes 12 et 13.

14. Finances / Participation citoyenne / Mise en œuvre du budget participatif 2019 / Approbation.

Le Conseil communal, à l'unanimité, APPROUVE:

- la Charte du Budget Participatif 2019
- l'appel aux candidatures en vue de la participation à la Commission de Sélection des Projets
- l'appel à projets

Voir annexe14.

15. Patrimoine / Parcelle communale de minime importance sise rue des Oveyes / Octroi d'une servitude de passage / Approbation du projet d'acte.

Le Conseil communal, à l'unanimité, **DÉCIDE**

Article 1

D'approuver le projet d'acte rédigé par Maître Daubit, notaire à Liège, pour la constitution d'une servitude de passage sur le bien de la commune <u>COMMUNE D'ANS - quatrième division - ALLEUR</u> cadastré section B numéro 158 D P0000 en faveur du propriétaire de la parcelle cadastrée section B, numéro 155 S P0000 pour un prix de 330 € (15€ x 22 [m²]).

Article 2

Les frais d'acte sont à la charge exclusive du propriétaire du fonds dominant.

Voir annexes 15.

16. Travaux / Marché public / Réfection des toitures des bâtiments communaux / Approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil communal, à l'unanimité, **DÉCIDE**:

Article 1er: D'approuver le cahier des charges N° 2019-217 et le montant estimé du marché "RÉFECTION DES TOITURES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX",. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 1.606.243,30 € hors TVA ou 1.854.476,93 €, TVA comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure ouverte.

Article 3 : De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 13725/724-60 (n° de projet 20170016).

Article 5 : Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

Voir annexe 16.

17. Travaux / Plan d'Investissement Communal (PIC) 2019-2021 / Arrêt définitif des travaux à réaliser / Rectification.

Le Conseil communal, à l'unanimité, **DÉCIDE d**'approuver la liste définitive des travaux à inclure dans le Plan d'Investissement Communal (PIC) 2019- 2021 qui reprendra à tout le moins la liste des rues non réalisées dans le cadre du PIC 2017-2018, mentionnées en gras dans le tableau ci-dessous, ainsi que les montants desdits travaux :

Nom	Montant HTVA (en euros)
Allées des Fauvettes, des Alouettes et des Verdiers	264.400,00
Avenue Général Modard	47.500,00
Cité Lonay	208.500,00
Cité Vandervelde	156.200,00
Rue Adolphe Anten	34.500,00
Rue Branche Planchard	155.500,00
Rue Coq Fontaine	22.000,00
Rue de la Ferme	73.000,00
Rue du Tilleul	76.500,00
Rue de l'Abbaye	72.500,00
Rue de l'Egalité	58.500,00
Rue des Forges	22.000,00
Rue du Béguinage	87.500,00

8.880,00 700,00 000,00
000,00
*
000 00
000,00
000,00
3.500,00
0.500,00
13.600,00
26.780,00
46.403,80 €
0.245,71 €
66.649,51 €
3

Voir annexe 17.

18. Instruction publique / Enseignement fondamental communal / Année scolaire 2019-2020 / Organisation des classes de dépaysement.

Le Conseil communal, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'organiser ou de maintenir, pour l'année scolaire 2019-2020, l'organisation des classes de dépaysement pour les élèves des 3èmes années maternelles ainsi que des 2èmes, 4èmes et 6èmes années primaires des écoles communales, à savoir :

- 3èmes années maternelles : classes « nature », en deux périodes, au Centre de Rencontres et d'Hébergement CIRAC, 13 rue des Martyrs à 6987 MARCOURT, du 8 juin au 10 juin 2020 (H. Lonay et Alleur) et du 10 au 12 juin 2020 (F. Meukens, P. Perret 1 et Loncin), le séjour coutant 98 €/élève ;
- 3ème année maternelle en immersion néerlandaise de l'école fondamentale communale de Xhendremael : classe linguistique à la ville, au « Keiheuvel Recreatiedomein, 17de Esc. Lichtvliegwezenlaan n°14 à 2490 BALEN, du 28 au 30 avril 2020, le séjour coutant 100 €/élève ;
- 2èmes années primaires : classes de découverte de l'agriculture, en quatre périodes, à la Ferme du Pré Lagarde, rue de Perlieue 34 à 6880 BERTRIX, du 7 au 9 octobre 2019 (H. Lonay), du 9 au 11 octobre 2019 (Loncin), du 14 au 16 octobre 2019 (Pierre Perret 1), du 16 au 18 octobre 2019 (Fernand Meukens et Alleur), le séjour coutant 90 €/élève ;
- 2ème année primaire en immersion néerlandaise de l'école fondamentale communale de Xhendremael : classe de langue et de découverte de l'agriculture, au Verblijfcentrum Pietersheim, Neerharenweg n°12 à 3620 LANAKEN, du 25 au 27 mars 2020, le séjour coutant 78 € / élève ;
- 2ème année primaire en immersion anglaise de l'école primaire communale du Tilleul : classe de langue et de découverte de l'agriculture, au Gîte d'étape d'Eupen, Judenstrasse n°9 à 4700 EUPEN, du 6 au 8 mai 2020, le séjour coutant 125 € / élève ;
- 4èmes années primaires : classes d'Ardennes, en trois périodes, au Domaine du Rond-Chêne à 4130 ESNEUX, du 4 au 8 mai 2020 (Alleur), du 11 au 15 mai 2020 (P. Perret 2) et du 25 au 29 mai 2020 (H. Lonay et Tilleul), le séjour coutant 93,40 €/élève
- 4ème année primaire en immersion néerlandaise de l'école fondamentale communale d'Alleur : classe de langue à la ville, à l'auberge « Herberg Het klokhuis », Martinusstraat 34 3840 Gors-Opleeuw (Borgloon), du 13 au 15 mai 2020, le séjour coutant 77 €/élève ;
- 4ème année primaire en immersion anglaise de l'école primaire communale du Tilleul : classe linguistique à la ville, au centre « Les Stations de Plein Air ASBL Classes de Bruxelles », avenue Parmentier n°19/1 à 1150 BRUXELLES, du 21 au 25 octobre 2019, le séjour coutant 158 € / élève ;

- 6èmes années primaires : classes de mer, au Centre Saint-Antoine, Pylyserlaan n°25 à 8670 KOKSIJDE, du 24 avril au 1^{er} mai 2020, le séjour coutant 327,50 €/élève ;
- 6ème année primaire en immersion néerlandaise de l'école fondamentale communale d'Alleur : classe linguistique à la mer, au home HORIZON V ZW à BREDENE, du 30 mars au 3 avril 2020, le séjour coutant 181,50 €/élève.
- 6ème année primaire en immersion anglaise de l'école primaire communale du Tilleul : classe linguistique en Angleterre, à l'auberge de jeunesse YHA BRIGHTON, 41-42 Old Steine à BRIGHTON BN1 1NH, du 11 mai au 15 mai 2020, le séjour coutant 315 €/élève.

Les frais de séjour des enfants seront pris en charge par les parents.

La Commune supportera les frais du transport, qui s'effectuera en car, ainsi que les frais de séjour du personnel accompagnant et interviendra dans le coût d'une activité complémentaire à concurrence de 2,50 € par élève de 3ème maternelle, de 5 € par élève de 2ème année primaire, de 7,50 € par élève de 4ème année primaire et de 10 € par élève de 6ème année primaire.

Voir annexe 18.

19. Sports / Panathlon Wallonie-Bruxelles asbl / Convention asbl Panathlon - Commune d'Ans / Affiliation.

Le Conseil communal, à l'unanimité,

DÉCIDE

- 1. D'approuver les termes de la convention de partenariat ci-annexée entre l'asbl Panathlon Wallonie-Bruxelles et la Commune d'Ans;
- 2. De charge le Collège de signer ladite convention.

Voir annexe 19.

20. Culture / Convention culturelle d'adhésion à l'asbl Article 27.

Le Conseil communal, à l'unanimité, **APPROUVE** les termes de la convention culturelle à conclure avec l'asbl "article 27" permettant la participation des publics précarisés aux spectacles culturels organisés par la Commune d'Ans ainsi que l'accès aux bibliothèques (cotisation annuelle pour les 18 ans et plus) moyennant un ticket article 27 + la somme de 1,25 €;

CHARGE:

le Collège communal de signer ladite convention

Voir annexe 20.

21. Culture / Convention de collaboration pour l'organisation d'un showcase version acoustique au château de Waroux.

Le Conseil communal, à l'unanimité; **APPROUVE** les termes de la convention de collaboration à conclure avec Blue-In C/O Jean-Marie Bleus, Allée des Alouettes, 31, 4432 Alleur et **CHARGE** : le Collège communal de signer ladite convention

Voir annexe 21.

22. Programme stratégique transversal / Favoriser la mobilité douce / Demande d'inventaire des parking à vélos dans et autour des écoles pour favoriser le vélo pour les enfants et les parents / Investissements prévus en la matière

Le Conseil communal, ENTEND

1. L'intervention suivante du groupe ECOLO par la voix de M. Coenen qui explique que dans le Programme Stratégique Transversal, figurent les modes doux de déplacement.

Il dit s'être fait interpeller par une maman qui conduit ses enfants à l'école et qui se plaint de l'absence de parking pour les vélos.

Il demande s'il existe de tels parkings ailleurs dans et autour d'autres écoles.

Il demande également si, dans le cadre du Programme Stratégique Transversal, il est prévu d'investir massivement dans ce domaine.

- 2. La réponse de M. Philippin qui répond que c'est une bonne idée et que la volonté est de créer des parkings avec, comme priorités:
- les écoles

- les bâtiments communaux
- les établissements sportifs.

Il ajoute qu'il a rencontré le conseiller pédagogique notamment sur ce sujet et que ce dernier va préparer un état des lieux.

23. Les incroyables comestibles sur le site de l'ancienne piscine. Evolution du projet, manque d'entretien des bacs / Implication des habitants du quartier, ... / Interpellation du Conseil

Le Conseil communal, ENTEND

1. L'intervention suivante du groupe ECOLO, par la voix de M. Coenen qui explique que le site est effectivement bien entretenu, à l'exception des bacs remplis de plantes non désirées.

Il ajoute que ces derniers sont normalement là pour que la population puisse cultiver dedans. Il précise que le projet a été mis en place par un précédent échevin de l'environnement qui devait faire une communication.

2. M. Herben qui répond que son prédécesseur n'a pas eu le temps d'achever le projet. Il ajoute qu'aujourd'hui, il est trop tard dans la saison pour lancer l'opération avec la population.

Il précise que le chantier participatif sera lancé au printemps prochain.

Il termine en indiquant que les bacs sont aujourd'hui nettoyés.

24. Rapport urbanistique et environnemental (R.U.E.) de la zone Ans-Rocourt / Demande d'évaluation des réactions des riverains au projet / Interpellation du Conseil

Le Conseil communal, ENTEND

- 1. L'intervention suivante de M. Coenen du groupe ECOLO, qui indique qu'il serait utile de connaître les remarques émises lors de l'enquête publique relative au rapport urbanistique et environnemental (R.U.E.) de la zone Ans-Rocourt. Il demande ce qu'il en est de l'avenir du projet.
- 2. La réponse de Mme Libon qui explique que l'enquête s'est déroulée du 19 août au 19 septembre 2019. Elle indique que 6 courriers de remarques ont été reçus et que les craintes évoquées concernent essentiellement:
 - la mobilité et plus particulièrement le pont entre la rue des Bloquettes et la rue du Zoning
 - des questions sur la biodiversité proche du RAVeL
 - des recommandations émises par la SPI et par le Fonctionnaire délégué de la Région wallonne.

Elle termine en expliquant que le tout a été envoyé au CREAT (bureau qui a réalisé l'étude) pour analyse et formulation d'une nouvelle proposition au Conseil.

25. Enodia / Demande de convocation d'une assemblée générale extraordinaire Le Conseil communal, ENTEND

1. L'intervention de M. Coenen, du groupe ECOLO. Celui-ci indique que sa demande principale est que soit sollicitée la convocation d'une assemblée générale extraordinaire d'Enodia.

Il indique que Ans dispose d'un membre du Collège également administrateur au sein d'Enodia et que ce dernier peut informer la Commune et ses instances mais que ce n'est pas le cas de toutes les communes. Par contre, toutes les communes disposent de représentants au sein de l'assemblée générale de l'intercommunale et que la réunion d'une assemblée générale permettrait donc à toutes les communes de disposer d'informations.

2. L'intervention suivante de M. Courtois, du groupe DéFI: "La vente des actifs de Nethys révèle toute l'ambiguïté et le fossé existant entre le monde des affaires où la discrétion est primordiale (surtout en cas de Fusion et acquisition) et le monde des sociétés publiques où la transparence est de plus en plus exigée.

Sur un plan général, on peut remarquer que pour chaque société mise en vente par Nethys, on constate qu'il reste beaucoup de questions sans réponses, mais aussi ce qui nous semble être au minimum des anomalies voire plus grave encore, des conflits d'intérêts.

En ce qui concerne VOO : les arguments sur le choix de Providence semblent corrects (prix, ancrage et maintien du personnel liégeois etc...), mais la précipitation à signer avant les élections et ceci afin

d'éviter l'obligation d'obtenir l'accord de sa maison mère posent question, d'autant que Brutélé doit encore avaliser le rachat de ses parts par Enodia.

Pour WIN, la cession en catimini et sans appel public au marché est problématique, elle date là aussi du 21 mai 2019. Dans la formule proposée, l'acheteur et le vendeur sont deux sociétés différentes mais appartenant ou gérées par les mêmes dirigeants, ce qui équivaut à un véritable conflit d'intérêts. Il faut une réelle procédure ouverte de vente. Tout le process doit être repris au point zéro afin de réellement pouvoir comparer les offres et ainsi défendre les intérêts de la province et des communes. Pour ce qui est d'ELICIO : là aussi, pas d'appel au marché, seul le tandem Ardentia CMI a été consulté, et là aussi nous trouvons les mêmes décideurs.

La Région Wallonne exige de vendre les activités concurrentielles. Sommes-nous avec Elicio dans ce cas ? NON, je ne le pense pas.

Elicio est une société fortement endettée, mais cet endettement provient de nombreux investissements qui sont actuellement subsidiés et plus tard s'avéreront profitables.

Faut-il accepter une vente pour un Euro symbolique ? certainement pas. Si vous vendez un bâtiment dont les contrats de location sont signés pour 20 ans, sa valeur sera évidemment plus élevée que le simple prix des briques et du terrain moins les dettes.

Si malgré tout Elicio devait être vendue, il faut une mise en concurrence des candidats repreneurs, sinon expliquez-moi comment fixer un prix correct.

La suspicion est énorme, tous les responsables politiques communaux et provinciaux se demandent quelles autres décisions sont ou seront prises dans le dos des communes.

Car, que l'on ne s'y trompe pas, les actionnaires (Province, Communes) n'ont pas le droit de décision, c'est le CA qui a les pleins pouvoirs. On imagine parfaitement la responsabilité énorme qui pèse sur chacun des 12 membres!

D'autant qu'il faudra plus tard décider que faire du produit de ces ventes et ceci peut s'avérer néfaste au bien-être des habitants de la commune d'Ans si par exemple la 3eme piste de l'aéroport de Bierset était financée par le produit de ces actifs.

Il faudra, en effet, choisir que voter... En faveur des intérêts des ansois ou suivre le mot d'ordre de son parti si celui-ci choisit l'intérêt économique général ?

La commune d'Ans a, en effet, un représentant au conseil d'administration d'Enodia.

Je souhaiterais donc lui demander les toutes dernières nouvelles que, dans sa situation de première ligne, elle connaît et que son devoir de réserve lui permet de nous transmettre publiquement."

3. L'intervention suivante de M. Grosch, du groupe cdH-RCA, qui se réjouit de la décision du Collège communal :

"On a déjà évoqué de nombreux aspects du problème et nous n'allons pas les répéter. Il va de soi que nous adhérons entièrement à l'exigence de la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire d'information d'ENODIA et de la suspension de toute décision, en matière de vente d'une partie de ses activités commerciales.

Aussi, nous nous limiterons, ici, à brièvement souligner 3 points :

Premier point : la vente de VOO à Providence nous pose problème pour deux raisons : la soi-disante garantie du maintien de l'emploi en région liégeoise nous parait bien fragile, dans la mesure où Providence n'a aucune expertise dans le domaine des télécoms et pratique uniquement le principe de l'achat et de la vente avec plus-value à court ou moyen terme. De plus, en vendant VOO à une société étrangère, nous permettons à cette société de développer sur notre territoire une activité commerciale et d'y engranger des bénéfices, qui échappent entièrement à la fiscalité belge. Nous favorisons ainsi cette nouvelle forme de colonialisme qui existe malheureusement déjà dans de nombreux domaines. Deuxième point : qu'adviendra-t-il du produit de la vente des parts ? Province de Liège et communes trouveront-elles un terrain d'entente pour investir ces fonds dans une autre activité garantissant à chacune d'elles des rentrées récurrentes. Au vu de l'actuel contexte socio-économique, la tentation chez certains pourrait être grande à vouloir récupérer leur mise, ce qui doperait bien sûr, pendant quelques années, le budget communal, mais le priverait par la suite de ces importantes rentrées récurrentes.

Troisième point : faut-il vraiment vendre VOO, ELICIO et le WIN ? On entend souvent évoquer la difficile cohabitation entre ce que l'on appelle le modèle concurrentiel qui nécessite beaucoup de discrétion et le modèle politique qui requiert une grande transparence dans la mesure où il s'agit de la gestion de l'argent public. Sans nier cette difficulté nous sommes cependant convaincus que cette cohabitation reste possible d'autant que, contrairement à ce que certains affirment la vente des activités concurrentielles d'ENODIA n'est pas une exigence de la Région wallonne. Il serait en effet regrettable de nous séparer de ces entreprises dont les activités concernent au plus près le quotidien de nos citoyens comme par exemple la télédistribution et la production d'électricité. Certes, il y a eu d'importants dérapages comme par exemple les comités de secteur ou encore certaines rémunérations démesurées. Nous sommes cependant persuadés qu'une gestion bien cadrée du management de ces sociétés, peut répondre aux contraintes que je viens d'évoquer, garantirait l'emploi, mais surtout le lieu de décision en région liégeoise."

- **4.** La réponse de Mme Dubois, échevine et membre du CA d'Enodia, qui dresse de brefs rétroactes depuis décembre 2018, à savoir:
 - le 14-12-2018 le CA d'Enodia a donné mandat au CA de Nethys d'adopter les mesures utiles pour revoir le périmètre du groupe comme exigé par la région et sa législation tout en veillant au maintien de l'emploi et au respect du mandat des actionnaires.
 - Le 05 septembre 2019 le CA d'Enodia a demandé un contrôle des valorisations et un audit juridique des opérations menées par Nethys
 - le 14-9-2019, le CA d'Enodia a reçu toutes les informations sur les opérations en cours chez Nethys et ce, par le CA de cette dernière, par son management et par la société de consultance McKinsey. Cette dernière a en outre comparé les offres dont celle de Providence qu'elle recommande car elle assure le maintien de l'emploi. Ce même CA a réaffirmé que toutes les opérations à venir devraient respecter un certain nombre de règles et devaient avoir pour but d'assurer le maintien de l'emploi tout en veillant à une juste valorisation sur base d'une valorisation à réaliser par des experts indépendants. Le CA d'Enodia a désigné des experts juridiques et financiers pour analyser les opérations menées par NETHYS.

A ce jour, le CA d'Enodia n'a pas encore reçu toutes les informations complémentaires souhaitées parce que les rapports demandés ne sont pas encore finalisés.

La volonté du CA d'Enodia est de veiller à ce que les opérations de vente respectent l'intérêt des travailleurs, des actionnaires (les communes) et de l'ancrage liégeois.

5. La réponse de M. Herben qui explique que, dans ce dossier, il y a une focalisation sur des individus et notamment sur M. Moreau.

Il ajoute que si ce dernier n'avait pas pris les rennes de l'ALE en 2005, et y défendre avec vigueur son ancrage liégeois face à la libéralisation du marché, il n'y aurait, à ce jour plus rien à vendre. L'ALE serait aujourd'hui propriété d'Electrabel et Teledis de Telenet.

Il rappelle que suite à la commission parlementaire wallonne, le Gouvernement wallon a donné des instructions dont celle de se séparer des activités concurrentielles. Le décret gouvernance rend d'ailleurs désormais impossible l'exercice d'activités concurrentielles par le secteur public en général et les intercommunales en particulier, de par la lourdeur et la transparence des procédures qu'il impose.

Il insiste sur le fait que le CA de Nethys et le management de la société sont composés de personnes reconnues et expérimentées.

Il précise que les justes prix ont été établis par McKinsey et validés par PWC, deux sociétés de consultance/audit mondialement (re)connues qui ne vont pas mettre leur réputation en jeu pour trafiquer des évaluations, fût-ce pour Nethys. Il ajoute qu'une troisième validation sera faite par BDO, société d'audit/révisorat également reconnue.

Il finit en disant qu'il reste à savoir ce qui sera fait avec le magot et que les options possibles sont soit un retour aux actionnaires dont les communes ou un réinvestissement dans d'autres projets industriels comme à Bierset ou d'autres projets porteurs, la solution idéale étant peut-être un « mixte » de ces deux options.

6. L'intervention de M. le Bourgmestre qui ajoute que M. Cialone et Mme Hauregard ont assisté au Conseil provincial précité et que deux décisions ont été prises à savoir le gel des opérations en attendant les audits et la demande de convocation d'une assemblée générale. Le Collège communal a décidé en ce sens également.

Il précise en outre que tout citoyen habitant sur le territoire d'une commune desservie par l'intercommunale peut assister à cette assemblée générale.

M. Philippin rappelle aussi que lorsqu'il y a vente, trois options s'offrent à Enodia:

- distribuer le produit de la vente par un dividende
- réinvestir ledit produit
- mettre le produit en réserve.

Par contre, à son estime, on n'est plus dans la question de savoir s'il faut vendre ou non; vente il y aura.

Il conclut en disant que l'idéal est d'attendre de disposer de la bonne information avant de se positionner sur la suite à réserver aux opérations en cours et qu'il n'y a pas lieu de faire appel à d'autres experts puisque la Commune disposera de tous les rapports déjà commandés.

7. L'intervention de M. Cialone qui rapporte la réunion du Conseil provincial au cours de laquelle le management de Nethys et d'Enodia ont donné des explications sur les opérations en cours. Il explique que le Conseil provincial a également entendu le rapport des administrateurs d'Enodia membres du Conseil provincial.

Il précise que la seule conclusion est qu'il y a deux grilles de lecture différentes et peu conciliables, à savoir celle des affaires, plus discrète, et celle politique qui impose de la transparence.

Il rappelle que M. Moreau a appliqué ce qu'Enodia a demandé, à savoir :

- de sortir RESA
- de revoir le périmètre du groupe tout en respectant plusieurs verrous:
 - pas de délocalisation de l'emploi
 - pas de réduction de l'emploi
 - pas de réduction des sous-traitants locaux
- de créer de nouvelles sources développement à portée minoritaire.

Il ajoute que le Conseil provincial, à l'unanimité, a:

- renouvelé sa confiance au CA d'Enodia
- adopté une motion invitant Enodia à :
 - désigner un expert juridique et financier
 - veiller à ce qu'aucune décision ne soit prise par Nethys sans un avis conforme d'Enodia.

Il conclut en indiquant qu'une décision a été prise de supprimer Finanpart et que les communes auront accès aux informations dont la Province dispose et disposera.

- 8. La réplique suivante de M. Courtois :
 - "Que McKinsey est un organe de conseil et d'expertise mais pas de décision. « Jamais McKinsey ne s'opposera à la décision d'un CA si celui-ci choisit une autre voie que celle qu'ils conseillent. »
 - Que Providence semble, en fonction de ce que l'on connaît, le moins mauvais scénario de vente (prix, ancrage liégeois, call center...).
 - Il termine en disant qu'en ce qui concerne S. Moreau, il le considère comme un excellent manager. Il raconte ensuite une anecdote dans laquelle, lors du rachat de l'Avenir par Nethys, il a précisé à S. Moreau « si tu gérais des capitaux privés, je te féliciterais, malheureusement tu oublies que ce sont des capitaux publics, et cela change toute la donne, et là, je ne suis plus d'accord »."
- 9. La réplique de M. Grosch qui:
 - demande quelle est la définition de "concurrentiel" et de ce qui ne l'est pas
 - s'étonne que la Province recourt à des consultants.
- **10.** La réplique de M. Cialone qui explique que si la Province s'était contentée de dire qu'il fallait faire confiance à Enodia, on aurait crié au scandale.

11. La réplique de M. Philippin qui rappelle la nécessité de disposer de l'aide d'experts pour des matières éminemment pointues.

Il ajoute qu'il a émis l'idée de réunir régulièrement et conjointement les CA de Nethys et d'Enodia.

- **12.** L'intervention de M. Gingoux qui explique qu'indépendamment du dossier en cours, il relève qu'on n'aime pas que le secteur public fasse de bonnes affaires. Certains sont pour la socialisation des pertes et la privatisation des bénéfices. Ce n'est pas son cas.
- 26. Vente des actifs de Nethys (Voo, Win, Elicio...) / Décisions prises par NETHYS / Information au Conseil.

La question a été jointe et traitée avec le point 25 abordé en séance.

27. Certaines communes souhaitent engager un avocat afin de les défendre dans le dossier Enodia - Nethys / Position de la commune d'Ans

La question a été jointe et traitée avec le point 25 abordé en séance.

- 28. Projet de vente de VOO à Providence et ses incidences / Information au Conseil La question a été jointe et traitée avec le point 25 abordé en séance.
- 29. Win, filiale de Nethys vendue à Ardentia / Conflit d'intérêt potentiel / Information au Conseil.
- M. Rassili quitte la séance.

Le Conseil communal, ENTEND

1. L'intervention suivante de M. Courtois, du groupe DéFI : "Tant sur le fond que sur la forme, cette vente semble manifestement être pour le moins caduque.

Même en étant légale, le code des sociétés impose toutefois d'en informer le CA d'ENODIA qui semble tout ignorer. D'autre part, le vendeur est dans le même temps l'acheteur et le CEO.

Je voudrais connaître sur le plan politique mais aussi sur le plan moral la position du bourgmestre, du Collège et de la représentante au CA d'Enodia."

- 2. La réponse de M. Philippin qui, s'exprimant à titre personnel, explique que placé dans une même situation en qualité de CEO vendeur, il n'aurait pas également été acheteur même si l'opération est permise par la loi.
- 30. Le Collège envisage-t-il de poursuivre l'opération de présentation des Intercommunales au cours des séances du Conseil communal / Information au Conseil

Le Conseil communal, ENTEND

- 1. L'intervention suivante de M. Grosch, du groupe CDH-RCA qui rappelle que différentes présentations d'intercommunales ont été faites au Conseil communal. Il demande si le Collège compte continuer l'exercice et l'élargir à d'autres organismes comme la SLP, l'AIS, le Centre culturel,...
- 2. La réponse de M. Philippin qui précise que l'objectif est de continuer les présentations et que la prochaine devrait être celle du Chef de Zone dont la désignation par arrêté royal devrait avoir lieu fin octobre.

31. Problèmes de mobilité sur la N3 Awans-Liège, à hauteur du carrefour des rues de Jemeppe et de Loncin / Mesure à prendre

M. Herben quitte la séance.

Le Conseil communal, ENTEND

- 1. L'intervention suivante de M. Grosch, du groupe CDH-RCA qui indique que la bande du "tourne à gauche" de la N3 en venant d'Awans vers la rue de Loncin permet, au maximum, le stockage de 3 véhicules et que, aux heures de pointe, cela crée des encombrements tels, que même la circulation vers Liège se trouve à l'arrêt.
- 2. La réponse de M. Philippin qui précise qu'une signalisation à hauteur de la rue Marie Curie ne changera rien étant donné qu'à ce carrefour, il est impossible de voir l'état du trafic à hauteur de la rue de Loncin et que par conséquent les conducteurs continueront à circuler en ligne droite vers le centre d'Ans.

Il ajoute que la problématique tient aussi du fait du nombre important de chantiers dans les environs et est donc passagère.

32. Bientôt 3 parkings SNCB à Ans. Le Collège envisage-t-il des négociations en vue de la mise à disposition d'un de ces 3 parkings ? / Information au Conseil

M. Herben entre en séance, MM. Gingoux et Gielen quittent la séance.

Le Conseil communal, ENTEND

1. L'intervention suivante de M. Grosch, du groupe CDH-RCA qui indique que la SNCB a récemment annoncé par voie de presse la concrétisation du projet de construction d'un troisième parking à la gare d'Ans. Il explique qu'il n'y a pas eu d'information sur le caractère potentiellement payant des trois parkings.

Il demande si le Collège envisage de négocier avec la SNCB la mise à disposition d'un des trois parkings à la commune, à charge pour celle-ci d'en définir les modalités d'utilisation.

2. La réponse de M. Philippin qui explique que les négociations sont en cours. Il indique également qu'en conférence des Bourgmestres, il a été constaté que les tarifs des parkings de la SNCB sont prohibitifs alors qu'on vise la promotion de la mobilité douce. Il a été fait part de ce constat mais la SNCB et/ou Infrabel est chez elle et la Commune ne peut rien imposer en termes tarifaires.

33. Demande d'information sur l'installation de la plate-forme logistique d'Alibaba à Bierset / État de la question

Le Conseil communal, ENTEND

- 1. L'intervention suivante de Mme Samray-Collard, du groupe CDH-RCA qui demande ce qu'il en est de l'information aux citoyens concernant l'arrivée d'Alibaba à Bierset. Elle indique que de nombreux citoyens s'inquiètent de cette arrivée.
- 2. La réponse de M. Philippin qui indique qu'une réunion est programmée dans quelques jours avec la SOWAER pour préparer une information aux citoyens.

34. Bilan de la rentrée des classes dans nos écoles communales / Information au Conseil

Le Conseil communal, ENTEND

- 1. L'intervention suivante de Mme Samray-Collard, du groupe CDH-RCA qui indique qu'elle a reçu des chiffres précis en commission et qui demande que Mme l'échevine les rappelle.
- 2. La réponse de Mme Dubois qui précise lesdits chiffres:
- situation inchangée à 739 élèves en maternel
- et 1422 enfants en primaire, soit 11 de plus que la situation au 15 janvier 2019.

Par le conseil:

Le Directeur général f.f., F-J SANTOS REY,

Le Bourgmestre, G. PHILIPPIN